

Le Président

Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 16 juillet 1984 relatif au Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques (DEUST) ;
Vu le règlement pédagogique en cycle licence – Licences Sciences, Technologie, Santé – DEUST et Licences Professionnelles 2025-2026 ;

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **DEUST Bâtiment et Construction** en formation initiale pour l'année universitaire **2025-2026** est composé comme suit :

Semestres : 1 à 4

Président du jury : Pascal TONARELLI

Membres du jury :

1. Pascal TONARELLI
2. Hervé STACHOWIAK (Responsable Pédagogique)
3. Hafida BOULEKBACHE
4. AbdelKader BOULEKBACHE
5. Meï MENASSEL
6. Emmanuel LAURENT
7. Abdessalam HIJAB
8. Chrysis CATEZ
9. Jean-Louis DELAPORTE
10. Sandra BEANEY
11. Smaïl KHAINNAR
12. Douniazed CHIBANE

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'une publication au recueil des actes réglementaires et d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 4 décembre 2025

Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France,
Abdelhakim ARTIBA

